



Propos introductif de la présidente

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers du CESER,
Mes cher-es collègues,

Je vous remercie de votre présence ce jour pour la première assemblée plénière de l'année 2026. La première mais espérons-le, pas la dernière !

Comme vous le savez, nous avons fait le choix de transformer un jour du CESER en séance plénière afin de pouvoir délibérer et voter le projet de contribution de la commission Territoires-Environnement relatif aux fiches agricoles de la feuille de route sur l'eau. Nous n'avons malheureusement pas pu disposer des salles des séances de Dijon ou de Besançon, plus adaptées à un temps de plénière que la MRI. Je mesure que le cadre dans lequel nous siégeons aujourd'hui n'est pas idéal. Mais je reste convaincue qu'il vaut toujours mieux pouvoir se réunir, débattre et décider ensemble, même dans des conditions imparfaites, que renoncer à nous rassembler.

Je souhaite tout d'abord saluer la présence de **Michel Neugnot**, Vice-président de la Région en charge des relations avec le CESER. Je salue également chaleureusement et le remercie de sa présence **Laurent Fraisse**, Directeur régional de la Banque de France en Bourgogne-Franche-Comté. Il nous fait l'honneur d'intervenir à nouveau devant notre assemblée pour nous présenter le bilan 2025 et les perspectives 2026 des entreprises régionales. Nous avons en effet souhaité inscrire ce rendez-vous dans la durée : disposer, chaque année, d'un état des lieux précis, objectif et indépendant de la conjoncture économique régionale est essentiel pour nourrir utilement nos travaux et éclairer nos avis.

Son analyse portera à la fois sur les faits marquants de l'année écoulée, l'activité des entreprises en Bourgogne-Franche-Comté, les projections macroéconomiques nationales et européennes, ainsi que sur les perspectives sectorielles et les défis à relever. Cette présentation s'appuie sur une enquête solide menée auprès de plus de 1 300 entreprises régionales, assurant une représentativité significative de notre tissu économique.

L'acculturation et l'information continue constituent des leviers essentiels de la montée en compétences des conseillères et des conseillers. Elles nous permettent également de prendre régulièrement le pouls des réalités socio-économiques de notre région, auxquelles nous devons rester attentifs et en veille permanente.

Je souhaite également profiter de ces propos liminaires pour vous annoncer l'arrivée de nouveaux membres au sein de notre assemblée.

Une conseillère et deux conseillers nous rejoignent aujourd'hui, venant renforcer la richesse de nos travaux par leurs parcours et leurs engagements :

- **Martial Devaux**, au titre du MEDEF, dans le 1^{er} collège, intégrera la commission Économie-Emploi.
- **Sandrine Pastor**, au titre de FO, dans le 2^e collège, rejoindra également la commission Économie-Emploi.
- **Hervé de Saint Seine**, représentant l'UNPI au sein du 3^e collège, intégrera la commission Cadre de Vie-Société.

Je leur souhaite, au nom de notre assemblée, la bienvenue. Je suis certaine qu'ils trouveront toute leur place parmi nous et qu'ils contribueront activement à la qualité de nos échanges et de nos productions collectives.

Avant d'entrer dans le cœur de nos travaux, je ne peux faire l'économie de **quelques mots sur la situation d'instabilité que traverse notre institution**. Je regrette d'avoir à consacrer, presque à chaque rencontre, du temps à défendre l'existence même du CESER. **J'aspire au jour où toute notre énergie sera consacrée exclusivement à ce qui fait notre raison d'être** : analyser les réalités vécues en Bourgogne-Franche-Comté et formuler des propositions utiles à l'intérêt général.

Depuis mars 2025, nous vivons une séquence politique inédite et éprouvante. À l'occasion du projet de loi de simplification de la vie économique, deux amendements proposant la suppression pure et simple des CESER ont été adoptés en commission spéciale à l'Assemblée nationale. Pour la première fois, notre disparition a été inscrite noir sur blanc dans un texte législatif.

La mobilisation a été immédiate et collective. Grâce à l'engagement de chacune et chacun, au soutien de nombreux élu-es et de nos organisations, les CESER ont été rétablis le 10 avril 2025 par un vote favorable de l'Assemblée nationale. 123 députés ont voté pour le rétablissement des CESER, 86 ont voté contre.

Face à cette alerte majeure, j'ai fait le choix de créer un groupe de travail, le lendemain même du vote à l'Assemblée Nationale, afin de réfléchir à l'évolution de notre organisation et d'inscrire notre action dans une démarche résolument proactive. Subir n'était pas une option. Pour autant, je tiens à le rappeler avec force et pour lever toute ambiguïté : **nous n'avons pas attendu les critiques des fossoyeurs de la démocratie pour interroger nos méthodes, moderniser notre fonctionnement et chercher à renforcer notre utilité**. Être toujours plus pertinents, plus efficaces et plus utiles dans l'exercice des missions qui nous ont été confiées - et que nous avons choisi d'honorer pleinement - fait partie de notre exigence collective depuis le premier jour.

C'est l'objet du manifeste et du vœu qui vous sont soumis. Je tiens à vous remercier sincèrement, chacune et chacun, pour l'énergie que vous y avez consacrée, pour la richesse des idées que vous avez fait émerger, et pour le temps que vous avez donné à réfléchir et à débattre des enjeux qui sont les nôtres : préserver ce qui fait la force de notre assemblée tout en cherchant à la faire évoluer face aux défis contemporains.

Malgré les engagements des uns ou des autres à ne pas revenir sur les conclusions de ce vote d'avril, nous venons une nouvelle fois d'être attaqués de plein fouet. En effet, mardi 20 janvier 2026, la Commission mixte paritaire relative au projet de loi de simplification de la vie économique, a réintroduit une disposition visant à rendre les CESER facultatifs, en laissant à la libre appréciation des Régions le choix de leur maintien. **Cette fois il ne s'agit plus de brandir l'argument des économies. Il n'y a d'ailleurs plus d'argument. Il s'agit simplement de continuer à fragiliser la démocratie.**

L'incompréhension est totale, l'absurdité est à son comble. Cette décision reflète le contexte politique que nous traversons : un manque de cap, l'absence de stratégie lisible et des réactions immédiates davantage guidées par l'émotion que par la raison, davantage guidées par l'intérêt individuel que par l'intérêt général, les CESER semblant être plus un objet de négociation qu'une réelle décision mûrement réfléchie.

Et pourtant, les résultats de la récente étude menée par la CEVIPOF concernant la confiance des Français-es sont saisissants et certain-es élu-es semblent ne pas vouloir l'entendre. Au-delà des chiffres accablants, l'aspiration de l'opinion publique pour une démocratie qui associe davantage les citoyen-nes se renforce d'année en année. Alors que 66 % des Français-es estiment que la démocratie fonctionnerait mieux en France si les organisations de la société civile étaient davantage associées à toutes les grandes décisions politiques, des parlementaires eux, de leur côté, persistent dans leur volonté d'affaiblir leur représentation.

Par ailleurs, 79% des Français-es souhaitent voir se développer de nouvelles formes de démocratie telles que les conventions citoyennes ou les référendums pour les décisions politiques importantes qui concernent notre pays.

Cette nouvelle attaque sur les CESER va donc clairement à rebours des aspirations citoyennes et constitue une alerte démocratique majeure. Les CESER sont une composante du fait régional, héritée de la décentralisation, et incarnent la reconnaissance du rôle de la société civile organisée dans l'élaboration des politiques publiques territoriales.

Les fragiliser dans un texte consacré à la "simplification de la vie économique" est d'autant plus incompréhensible qu'ils ne constituent ni une contrainte administrative pour les entreprises ni un obstacle à l'action économique. Ils sont, au contraire, un espace de dialogue, d'anticipation et de co-construction au service des territoires. **Rendre leur existence facultative reviendrait à affaiblir l'autonomie régionale et à instaurer une démocratie consultative à deux vitesses, en transformant un pilier démocratique en simple option politique.** Elle contrevient au principe d'égalité entre les territoires.

Alors que nous subissons depuis des mois l'incapacité, au plus haut niveau de l'État, de créer du consensus, je le redis, cette proposition est totalement déconnectée des aspirations de nos territoires et de nos concitoyen-nes pour davantage de dialogue, de concertation et d'implication. Dans ce contexte de tensions sociales, économiques et territoriales croissantes, **réduire les espaces où peuvent se construire des convergences entre acteurs et actrices aux intérêts parfois divergents constitue un risque majeur pour la cohésion sociale et démocratique.**

Face à cette nouvelle menace, j'ai souhaité réagir le plus promptement possible, en vous informant de la situation et de son évolution, en ressortant l'arsenal de gestion de crise : communiqué de presse, mails et appels téléphoniques auprès des parlementaires de notre région, sollicitation auprès des organismes désignataires, contact immédiat avec **le Président de Région qui m'a assuré de son soutien** et l'a fait publiquement sur les réseaux sociaux et dans les médias. Je tiens ici à le remercier chaleureusement d'avoir pris si vite position en soutien à notre assemblée.

Si le vote de ce texte est reporté à une date que nous ne connaissons pas encore, peut-être au mois d'avril, nous savons qu'un autre texte, le projet de décentralisation, sera présenté avant les municipales, contenant une cinquantaine de mesures pour simplifier la vie des collectivités territoriales. Au sein de l'association des présidentes et présidents des CESER de France, nous avons mis en place un groupe de travail pour parer à toute éventualité et préparer des éléments de réponse selon le scénario qui sera choisi par le Parlement.

Quitte à tenir des propos qui pourraient paraître excessifs, si les CESER venaient à disparaître, je crains que cela se fasse dans la plus grande indifférence. Mais cette disparition ne serait pas anodine pour autant : elle pourrait n'être qu'un premier affaiblissement, le signe avant-coureur d'autres reculs à venir.

Quelles seront les prochaines étapes ? Quels autres dispositifs démocratiques verront leur rôle réduit, fragilisé, voire remis en cause ? Jusqu'où ira-t-on dans l'érosion progressive de l'architecture démocratique de notre pays ?

Mais je ne me résignerai jamais. Ma mobilisation est totale et celle de nos organisations ne doit pas faiblir. Je compte sur chacune et chacun d'entre vous pour relayer cette alerte majeure et pour que des voix, les plus nombreuses possibles, s'élèvent, pour dénoncer la menace démocratique qui pèse sur notre instance.

À votre entrée dans cet amphithéâtre, il vous a été remis des fiches sur les éléments de langage. Ces fiches sont un outil mis à votre disposition pour parler ou soutenir le CESER en réunion ou en intervention publique :

- Adapter votre vocabulaire selon le public et le contexte tout en respectant le fond des messages.
- Utiliser ces fiches comme base d'argumentaire.
- Se servir des formulations et arguments proposés pour renforcer l'impact de vos propos.

En cas de doute, vous pouvez solliciter l'appui du pôle communication. Enfin j'insiste sur le fait que ces fiches ne doivent pas être diffusées ni exposées à la vue de nos interlocuteurs et interlocutrices.

Concernant l'ordre du jour de notre assemblée.

Nous démarrerons par une **intervention de Monsieur Fraisse**, directeur régional de la Banque de France. Vous le savez, je suis attachée à ce que nous puissions ancrer nos travaux et nos réflexions dans la réalité de nos territoires et c'est à ce titre qu'il interviendra pour nous présenter le bilan 2025 et les perspectives 2026 des entreprises du territoire bourguignon-franc-comtois. À l'issue de cette présentation, nous pourrons librement avoir un temps de questions-réponses et de débat sur le sujet.

À la suite de ces échanges, **la commission Territoire-Environnement, via son rapporteur Philippe Jean, présentera une contribution sur les fiches agricoles du projet de feuille de route régionale sur l'eau**, en complément de la précédente contribution rendue en décembre dernier. Je remercie les membres de la commission, son président, son rapporteur et son chargé d'études pour le travail réalisé dans des délais contraints.

Enfin, **un vœu sur l'avenir des CESER et le Manifeste élaboré depuis plusieurs mois au sein de notre CESER seront soumis à la délibération et au vote de notre assemblée.**

Nous terminerons cette séance plénière par des questions diverses s'il y en a.

Élise MOREAU

Présidente du CESER Bourgogne-Franche-Comté



Déclarations préalables

Sandrine Carrette, au nom de FSU et Solidaires,

La FSU et Solidaires condamnent les violences qui ont abouti à la mort de Quentin Deranque, à Lyon, le 14 février dernier.

Ce drame est aujourd'hui l'objet d'instrumentalisations dans le débat public qui fragilisent la démocratie. Dans les heures et les jours qui ont suivi le décès de Quentin Deranque, les propos réducteurs, outranciers, partiels se sont multipliés. Cela ne peut qu'attiser les tensions et mettre en péril la cohésion sociale.

C'est à la justice d'établir les faits, leur enchaînement, les responsabilités à l'origine du drame, de juger et de punir sans pression ni interférence politique

La FSU et Solidaires condamnent avec la plus grande fermeté la stratégie de groupuscules qui instaurent un climat de tension dans certaines villes pour imposer leurs idées racistes et haineuses et réduire au silence les voix progressistes. Elles condamnent également les atteintes aux locaux des organisations syndicales ou politiques et les intimidations ou menaces dont leurs militant·es sont l'objet depuis quelques jours.

Dans un moment dangereux pour notre société et notre démocratie, la préservation de l'État de droit, le respect de la séparation des pouvoirs et du débat démocratique sont, plus que jamais, des exigences que toutes et tous doivent s'employer à faire vivre.

Nadhem Ben Rahma, au nom du CRAJEP,

La jeunesse ne peut pas être une variable d'ajustement

Madame la Présidente,

Mes chers collègues,

Je souhaite consacrer cette déclaration préalable à un sujet qui devrait nous inquiéter collectivement : les signaux répétés envoyés à la jeunesse de notre pays – et donc à celle de Bourgogne-Franche-Comté.

Notre région se caractérise par une forte ruralité, des bassins d'emploi dispersés, des mobilités contraintes, un tissu associatif dense mais fragile, et une part importante de jeunes engagés dans l'apprentissage et les filières professionnelles.

Or depuis plusieurs mois, les décisions budgétaires nationales dessinent une trajectoire préoccupante. Les dispositifs qui permettaient aux jeunes d'accéder à l'autonomie, à la mobilité, à la culture et à l'engagement sont successivement réduits, gelés ou supprimés.

La restriction du financement du permis de conduire via le CPF touche de plein fouet nos jeunes, en particulier dans les territoires ruraux. En Bourgogne-Franche-Comté, le permis n'est pas un confort : c'est souvent une condition d'accès à l'emploi, à l'apprentissage, à l'alternance. Restreindre cet outil, c'est fragiliser davantage les jeunes des zones rurales et périurbaines.

La réduction du Pass Culture envoie un message tout aussi problématique. Exclure les 15-16 ans et diminuer fortement l'aide à 18 ans revient à considérer l'accès à la culture comme secondaire. Or, dans une région marquée par des inégalités territoriales d'accès à l'offre culturelle, ce recul aggrave les fractures.

La suppression des "colos apprenantes" prive des milliers d'enfants, souvent issus de milieux modestes, de leur seule opportunité de départ en vacances. Dans une région où de nombreux jeunes ne quittent jamais leur département, ce n'est pas un détail budgétaire : c'est un renoncement à l'égalité des chances.

Le service civique, dont l'impact est reconnu et dont le succès est constant, subit des gels répétés et une réduction du nombre de missions. Dans nos territoires, cela signifie moins de soutien aux associations, moins de présence dans les écoles, moins d'accompagnement dans les petites communes. C'est tout un écosystème local qui est fragilisé.

La suppression de la ligne budgétaire du SNU dans le PLF 2026 aurait pu ouvrir un débat sur une réorientation ambitieuse des crédits vers des dispositifs d'engagement ou d'accompagnement plus efficaces et plus adaptés pour les jeunes. Or ces moyens ne sont pas explicitement réinjectés au bénéfice de la jeunesse. Cela interroge.

Enfin, le PLF26 annonce la suppression des APL pour les étudiants étrangers non européens et non boursiers ce qui constitue un signal particulièrement préoccupant et brutal. Cette mesure vise une population déjà exposée à une forte précarité et risque d'aggraver encore des situations souvent fragiles. Cette orientation interroge la cohérence des choix publics : on ne peut affirmer vouloir renforcer l'attractivité de l'enseignement supérieur français et son rayonnement international tout en fragilisant concrètement les conditions de vie de celles et ceux qui y contribuent.

Pris séparément, ces choix peuvent être présentés comme des ajustements budgétaires. Mais cumulés, ils envoient un message global : celui d'un recul de l'investissement collectif en direction de la jeunesse.

Et cela intervient dans un contexte où :

- la précarité des jeunes augmente,
- la santé mentale demeure un enjeu majeur,
- les difficultés d'accès au logement et à la mobilité persistent,
- et où notre région fait face à un défi démographique et d'attractivité majeur.

En Bourgogne-Franche-Comté, nous ne pouvons pas nous permettre d'envoyer un message de retrait. Nous avons besoin que les jeunes puissent se projeter ici, s'engager ici, travailler ici, vivre ici. L'investissement dans la jeunesse est un investissement dans l'avenir de nos territoires : dans leur dynamisme économique, leur vitalité associative, leur cohésion sociale.

En tant que CESER, nous représentons les forces vives économiques, sociales et associatives. Nous voyons concrètement les effets de ces décisions sur le terrain. Nous avons donc le devoir de dire clairement que l'accumulation de ces signaux négatifs fragilise l'avenir de nos territoires et de rappeler un principe simple : toute économie réalisée sur la jeunesse est une économie à court terme, mais un coût à long terme.

La jeunesse n'attend pas des encouragements symboliques.

Elle mérite des choix clairs, des engagements durables et une stratégie ambitieuse et cohérente à la hauteur des défis.